



Agriculteur charges sociales

Par **minjoulet**, le **26/03/2011** à **09:09**

Bonjour,

Je suis agriculteur et je n'ai pas payé les cotisations sociales, je n'ai pas retiré les courriers recommandés et ne me suis pas rendu au tribunal.

A partir de quand et selon quelles conditions il pourrait y avoir prescription ?

Par **mimi493**, le **26/03/2011** à **14:54**

S'il y a eu jugement vous condamnant

- si c'est avant 2008, prescription en 2018
- si c'est après, 10 ans après le jugement